

	<b>OFFRE DE POSTE A POURVOIR Directeur(rice) Adjoint(e) Cité la Madeleine</b>	<b>Cité la Madeleine 14, rue Vélane 31000 TOULOUSE</b>
		<b>A pourvoir 1<sup>er</sup> trimestre 2021</b>

Créée en 1990 par le Secours Catholique, l'Association des Cités Caritas (anciennement ACSC), assure l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion de personnes en situation d'exclusion et/ou de handicap. Les Cités Caritas se composent d'un siège social qui apporte support et conseil à 19 établissements (Cités) sociaux et médico-sociaux et de petite enfance

Au sein du territoire Sud, la Cité la Madeleine compte à Toulouse, sa métropole et les Hautes-Pyrénées, 20 dispositifs d'hébergements, de logements adaptés, d'accueil alternatif, de petite enfance et d'accompagnement à la parentalité, un CADA et un HUDA et des activités d'AVDL et d'IML. Elle a accueilli en 2019 plus de 1000 personnes.

**Position hiérarchique :**

Le (la) Directeur (rice) Adjoint (e) de Cité est rattaché hiérarchiquement à la Directrice de la cité auprès de laquelle il rend compte de son activité et, par extension, au directeur territoire, ou au Directeur des Activités.

**Mission du poste :**

Sous l'autorité de la Directrice de la cité, le (la) Directeur (rice) Adjoint (e) est le garant de la mise en œuvre au sein de la Cité de la qualité d'accueil et d'accompagnement des personnes accompagnées. A cette fin il (elle) porte la responsabilité de l'ensemble des services d'accompagnement des personnes.

Il (elle) contribue à la réalisation et de l'actualisation prospective du projet d'établissement et des projets de services, de leurs mises en œuvre dans le respect de la réglementation et de la recherche des équilibres budgétaires.

Il (elle) contribue à inscrire la Cité dans un réseau partenarial local et veille à la cohérence de l'activité de la Cité avec les orientations de l'association et de son projet associatif.

Il (elle) adhère au projet associatif de Cités Caritas et inscrit la Cité au sein du Réseau Caritas France, particulièrement en ce qui concerne le partenariat avec le Secours Catholique.

**Activités principales du poste :**

**Mise en œuvre du projet d'établissement, Accompagnement des personnes accueillies et évolution des activités :**

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement dans les services sous sa responsabilité.
- Conduire et évaluer la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement et dans ses fiches action du projet d'établissement, animation du comité de suivi.
- Définir et adapter l'organisation des services de la Cité en fonction des évolutions internes et externes, anticiper l'adaptation des moyens techniques et immobiliers ; dans le respect du cadre budgétaire.
- Mettre en place les outils d'évaluation des pratiques professionnelles et élaborer avec les équipes les outils méthodologiques ayant trait aux prestations d'accompagnement et à leur évaluation, conformément au projet d'établissement et aux réglementations en vigueur.
- Participer aux réflexions locales et nationales et aux travaux pour promouvoir l'innovation pour préparer l'établissement aux évolutions du secteur social et/ou médico-social.
- Animer une réflexion et une formalisation visant à l'actualisation des méthodes d'intervention sociale et éducative en lien avec les évolutions du secteur social et médico-social et des publics.
- Actualiser régulièrement les axes prioritaires de travail selon l'évolution des missions, de leur contexte et de l'environnement de la Cité, dans une dynamique prospective.
- Participer et favoriser la participation aux projets de développement de la Cité ainsi que la coordination de la mise en œuvre.

- Veiller au bon fonctionnement des instances d'expression des personnes accompagnées et favoriser leur participation active à la vie des dispositifs. Assurer le bon déroulement des enquêtes de satisfaction et leur exploitation.
- Assurer la production des éléments statistiques attendus par le siège de Cités Caritas, les Financeurs ou tout autre organisme.
- Contribuer à l'élaboration du rapport d'activité annuel de la Cité.

#### **Qualité :**

- Garantir la mise en œuvre de la politique qualité associative dans tous les services sous sa responsabilité.
- Coordonner la mise en œuvre et l'appropriation de la démarche qualité associative, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la réalisation des enquêtes et évaluations internes et externes.
- Piloter le plan d'action d'amélioration continue de la qualité rassemblant les axes d'amélioration du projet d'établissement, des évaluations interne et externe, des indicateurs qualité, du DUERP, du CPOM, etc...
- Permettre une implication de tous les intervenants ainsi que des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des services sous sa responsabilité.
- Promouvoir une culture de bienveillance, favoriser les espaces et temps de questionnement des pratiques (intra-Cité et inter-Cités) et inscrire les services dans une démarche de signalement des événements indésirables selon la procédure associative et la réglementation en vigueur.
- Veiller à la déclaration, à l'analyse, au traitement et suivi correctifs des événements indésirables.
- Veiller à la mise en œuvre de la RGPD (Progdis, SI SIAO, MS Qualité, DNA@ ...).
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de gestion et prévention des risques.

#### **Management des services :**

- Inscrire la pratique du management au sein des services sous sa responsabilité dans le cadre de la « Charte du management » associative.
- Encadrer et animer l'activité des chefs de services, programmer et animer les réunions des cadres, et animer les réunions thématiques.
- Veiller à une gestion rationnelle des moyens, à la bonne utilisation du matériel (informatique, véhicule...), mutualiser les ressources dans une logique de développement durable.
- Veiller à la compréhension des enjeux internes et externes de la Cité, à la cohésion des équipes, à la qualité du dialogue social et à la perception du sens des actions menées.
- Animer les ressources humaines des services sous sa responsabilité (salariés et bénévoles), soutenir les cadres dans leurs missions auprès des salariés et prévenir les risques de situations conflictuelles.
- Contribuer à mettre en place et faire vivre les outils internes de suivi et d'aide à la décision.
- Contribuer à la tenue des réunions de l'équipe de direction et les réunions institutionnelles de la Cité.
- Elaborer et veiller à la bonne mise en œuvre la communication interne de la Cité.

#### **Gestion des ressources humaines :**

- Mettre en œuvre dans les services sous sa responsabilité la politique RH de l'association.
- S'assurer de l'adéquation entre besoins des populations accueillies, offre de service et compétences disponibles ; assurer la montée en compétence des ressources humaines en lien avec l'évolution des besoins ; proposer le plan annuel de formation de la Cité et animer sa mise en œuvre opérationnelle.
- Coordonner l'élaboration et le suivi du plan de formation et d'évaluation professionnelle (entretiens et bilans) en lien avec l'équipe d'encadrement et le service RH du siège.
- Décliner la politique de la Cité en matière de stagiaires, de bénévoles et de volontaires civiques selon les orientations de Cités Caritas.
- Assurer le recrutement des personnels, conformément à la procédure associative, avec le soutien du service Ressources Humaines si nécessaire.
- Développer et renforcer le bénévolat, le Service Civique et les stagiaires.
- Garantir la diffusion, le respect du règlement intérieur et mettre en œuvre la réglementation en matière de gestion, de sécurité des ressources humaines (DUERP, registre du personnel, ...).
- Informer la Direction de Cité et la Direction RH de toute situation pouvant engager la responsabilité associative dans le cadre de la relation contractuelle de travail avec un salarié.

#### **Gestion administrative et financière :**

- Participer à l'élaboration et au suivi budgétaire des services sous sa responsabilité.
- Veiller à l'établissement correct et à la bonne transmission des éléments d'activité aux Autorités de contrôle et de tarification, autres financeurs et au siège de l'association.

### **Gestion du patrimoine bâti et de la sécurité – mesures de sécurité :**

- Veiller au maintien en bon état et à une utilisation conforme des moyens techniques et mobiliers à l'usage des salariés et des personnes accompagnées.
- Mettre en œuvre les procédures et documents supports visant à garantir le respect de la réglementation et des consignes de sécurité (registres de sécurité, commission de sécurité, hygiène et sécurité du travail, formations obligatoires, plans de prévention, permis feu, utilisation des véhicules, etc.). Garantir la mise en œuvre des actions correspondantes.
- Faire procéder aux analyses circonstanciées après chaque accident de travail, rédiger les rapports et les transmettre à la DRH.
- Veiller à l'état du patrimoine bâti et du cadre de vie et à leur conservation. Anticiper et suivre la programmation des travaux, selon les limites du DUD.

### **Développement et ouverture :**

- Contribuer à l'élaboration d'une vision prospective de l'évolution de la Cité dans le cadre du plan de développement associatif, participer à sa mise en œuvre.
- Contribuer aux réponses aux appels à projets ou sollicitations directes, en collaboration avec la direction de la Cité et la Plateforme projet de l'association.
- Contribuer à la dynamique locale d'ouverture de la Cité à son environnement, particulièrement dans le cadre d'un Comité Local ou Régional, selon la spécificité de la Cité.
- Inscrire la Cité dans le réseau partenarial local et susciter la participation des services sous sa responsabilité aux instances et réseaux externes.
- Développer et formaliser toutes relations de partenariats favorisant les actions de la Cité.
- Contribuer à la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec les membres du Réseau Caritas France selon les axes prioritaires du Réseau Caritas France, pour le développement des activités de l'association, en particulier avec les délégations du Secours Catholique.

### **Communication, partenariats et représentation de la Cité :**

- Participer au Comité de Direction du Territoire ainsi qu'aux rencontres institutionnelles de Cités Caritas.
- Représenter l'association et la Cité auprès des partenaires institutionnels et associatifs.
- Communiquer et valoriser l'image de la Cité auprès des partenaires internes et externes.
- Avec le Directeur, contribuer à mettre en œuvre la communication externe de l'établissement.

### **Missions particulières :**

Le Directeur (rice) Adjoint (e) peut être sollicité pour des missions en lien avec les activités du territoire ou de l'association. Ces missions donnent lieu à l'établissement d'une lettre de mission qui en précise l'objet et les attendus, la durée, les moyens et les responsabilités.

En cas d'absence du Directeur, le Directeur (rice) Adjoint (e) peut recevoir une délégation temporaire des pouvoirs de direction, pour une période déterminée.

### **Compétences et savoirs êtres requis :**

- Capacité à porter et communiquer la politique de l'association.
- Fortes qualités relationnelles, disponibilité, réactivité et sens des responsabilités.
- Aptitude à l'écoute, à la concertation et à la négociation.
- Capacité à arbitrer et à décider en s'appuyant sur une capacité de jugement.
- Capacité à animer des équipes, conduire une démarche de projet et élaborer des dossiers.
- Capacité à traduire son activité en résultats concrets et en mise en œuvre opérationnelle.
- Connaissance de cadre réglementaire et les politiques publiques en lien avec les activités de la Cité.
- Connaître les différentes composantes de la fonction de direction d'établissement (social/médico-social, gestion, droit social, administratif, technique-sécurité, etc.).

### **Evaluation :**

Entretiens annuels d'évaluation et entretiens et bilans professionnels avec la directrice de la Cité.

Le (la) Directeur (rice) Adjoint (e) de Cité ne doit jamais perdre de vue que l'activité dont il (elle) a la charge fait partie intégrante de l'activité de l'association Cités Caritas. Il (elle) participe, dans les limites des objectifs qui lui ont été assignés et des moyens dont il(elle) a été doté, aux actions, aux recherches et au témoignage que veulent donner l'association et le Réseau Caritas France.

**Conditions de réalisation du poste :**

Déplacements réguliers sur le Territoire ainsi qu'au siège de l'association.

**Statut :**

Coefficient selon ancienneté et dispositions de la CCN de 1951.

**Candidature à envoyer par mail :**

Mme Anne BARREDA, Directrice : [Anne.barreda@acsc.asso.fr](mailto:Anne.barreda@acsc.asso.fr)

**Au plus tard le 4 janvier 2021**